



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024
SEANCE ORDINAIRE
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

sous la présidence de Monsieur Bruno LEHMANN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux Conseillers le vendredi 12 janvier 2024.

Présents : M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Mme Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers, Sébastien KRUGLER, Dominique LAGEL, Marie LOEFFEL, Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, M. Patrick WEISS, Fabienne FUCHS, Emmanuel HIRTH, Katia ZIEGLER-GAERTNER et Yannick ZIEGLER.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05.12.2023
3. Remboursement de frais de déplacement - Mandat spécial - Mission à Niederau.
4. Attribution de bons cadeaux pour mise à l'honneur.
5. Acceptation de don - Association de Gestion de la Salle des fêtes.
6. Avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ».
7. Rapports de réunions et commissions
8. Divers

Pour débiter la séance, M. le Maire souhaite à tous les Conseillers la bienvenue pour cette première réunion du Conseil Municipal ainsi qu'une belle et heureuse année 2024.

M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur investissement lors des différentes manifestations et cérémonies de fin d'année.

Il remercie également toute l'équipe des Décofolies, qui a décoré la salle des fêtes et le village pour les fêtes.

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Marie-Paule MORIN assistée par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie) sont désignées secrétaires de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2023.

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire et procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT - Mandat spécial - Mission à Niederau

Vu le pacte d'amitié qui lie les Communes de Schweighouse-Thann, Brignais, Hirschberg (Allemagne) et Niederau (Allemagne) ;

Vu la délibération de 1946 votée par Brignais pour parrainer Schweighouse-Thann ;

Vu la charte de jumelage de 1986 établie entre Brignais et Hirschberg ;

Vu la charte de parrainage de 1991 établie entre Hirschberg et Niederau ;

Vu l'invitation datée du 11 septembre 2023 de la Commune de Niederau ;

Afin de renforcer les liens entre nos différentes communes, des échanges ont lieu chaque année à l'occasion de manifestations variées scolaires, culturelles et sportives.

Dans le cadre du 750^{ème} anniversaire de Niederau, une délégation de Schweighouse-Thann constituée d'élus et de particuliers doit se rendre dans la commune amie allemande du 09 au 11 août 2024.

Dans le cadre de cette mission, M. Bruno LEHMANN, Mme Marie-Paule MORIN, Mme Blanche EDEL et Mme Claudia ROELLINGER seront amenés à avancer des frais de déplacement. L'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales prévoit que les élus ont droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

« Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal. S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance. ».

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le remboursement à M. Bruno LEHMANN, à Mme Marie-Paule MORIN, à Mme Blanche EDEL et à Mme Claudia ROELLINGER des frais de déplacement engagés par leurs soins sur présentation de la facture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents et représentés, décide :

D'ACCORDER un mandat spécial pour ce déplacement,

D'ACCEPTER le remboursement des frais de déplacement selon les modalités exposées ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 62 – compte 625 du budget principal de la commune – exercice 2024.

4. ATTRIBUTION DE BONS CADEAUX POUR MISE A L'HONNEUR

M. le Maire souhaite attribuer, à l'occasion des mises à l'honneur de citoyens de la commune, des bons cadeaux de la collectivité d'une valeur maximale de 150 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE la possibilité à Monsieur le Maire d'offrir des bons cadeaux pour les mises à l'honneur, d'un montant maximum de 150 euros ;

OUVRE les crédits nécessaires au budget pour ces dépenses.

5. ACCEPTATION DE DON - ASSOCIATION DE LA GESTION DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de la Gestion de la Salle des Fêtes (AGS) souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 3 660 €.

Mme Claudia ROELLINGER (présidente) et Mme Fabienne FUCHS (vice-présidente) quittent la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **avec 13 voix pour** :

ACCEPTE le don non affecté de 3 660 € ;

INFORME que ce don sera encaissé à l'article 756 (Libéralités reçues) ;

AUTORISE M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

6. AVIS SUR LA COMPOSITION DE LA « CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ».

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a institué une nouvelle instance de gouvernance de cette politique publique. A l'instar de la conférence régionale des SCoT, qu'elle remplace, cette conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols sera une instance importante pour une mise en œuvre de l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette (dit objectif ZAN), sa territorialisation dans le SRADDET et sa mise en œuvre par les territoires. Elle sera notamment amenée à formuler des propositions pour la territorialisation de l'objectif national dans le SRADDET, des avis sur la qualification des projets d'envergure nationale, européenne ou régionale ou tout sujet lié à l'objectif de réduction de l'artificialisation. Celle-ci prévoit une composition type mais permet également à la Région de l'adapter après une procédure de concertation formelle des EPCI compétents en matière d'urbanisme et des communes ayant conservé la compétence.

La composition type proposée par la loi s'établit ainsi :

- 15 représentants de la Région ;
- 5 représentants des structures porteuses d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- 15 représentants des EPCI compétents en matière de documents d'urbanisme, dont un représentant par département et trois représentants les territoires non couverts par des SCoT ;
- 7 représentants des communes avec documents d'urbanisme ;
- 5 représentants des communes non couvertes par un document d'urbanisme ;
- 1 représentant de chaque département siégeant à titre consultatif ;
- 5 représentants de l'Etat.

Afin que cette gouvernance puisse être un lieu d'échanges, de débats et de propositions, elle doit être représentative des décideurs en responsabilité de l'aménagement des territoires. Aussi, il semble opportun d'élargir la composition à d'autres acteurs impliqués dans l'élaboration des documents de planification afin de prendre en compte d'autres préoccupations que les seules questions d'aménagement et d'accroître la représentation des SCoT de par leur expérience et capacité à construire des visions stratégiques et prospectives d'aménagement du territoire.

En conséquence, et après consultation des associations et fédérations des collectivités, il est proposé que cette conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols soit composée de la manière suivante :

- 15 représentants de la Région ;

- 10 représentants des structures porteuses d'un schéma de Schéma de Cohérence Territoriale :

- SCoT de l'Agglomération Messine
- SCoT de la Région de Strasbourg
- SCoT des Vosges Centrales
- SCoT des Territoires de l'Aube
- SCoT du Pays Barrois
- SCoT de la Multipôle Nancy Sud Lorraine
- SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg
- SCoT du Pays de Langres
- SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon
- SCoT d'Épernay et sa Région

- 15 représentants des EPCI compétents en matière de documents d'urbanisme, dont un représentant par département et un minimum de trois représentants des territoires non couverts par des SCoT :

- Communauté de communes Ardennes Thiérache
- Communauté de communes du Pays Rethélois
- Communauté de communes du Pays d'Othe
- Communauté urbaine du Grand Reims
- Communauté d'agglomération de Chaumont
- Communauté de communes du Bassin de Pompey
- Métropole du Grand Nancy
- Communauté d'agglomération du Grand Verdun
- Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne
- Eurométropole de Metz
- Communauté de communes de Hanau la Petite Pierre
- Eurométropole de Strasbourg
- Communauté d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération
- Communauté de communes de l'Ouest Vosgien
- Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

- 5 représentants des communes non couvertes par un document d'urbanisme :

- Commune de Saint-Sauveur (54)
- Commune de Mondement-Montgivroux (51)
- Commune de Sainte Barbe (88)
- Commune de Ville-sur-Arce (10)
- Commune d'Andolsheim (68)

- 7 représentants des communes avec document d'urbanisme :

- Commune de Montcornet (08)
- Commune de Saint-Pouange (10)
- Commune de Longwy (54)
- Commune de Thaon-les-Vosges (88)
- Commune de Charleville-Maizières (08)
- Commune de Hoerdt (67)

-
- Commune de Sierentz (68) - 1 représentant de chaque département siégeant à titre consultatif ;
 - 5 représentants de l'Etat ;
 - 2 représentants des agences de l'eau :
 - Agence de l'Eau Rhin-Meuse
 - Agence de l'Eau Seine-Normandie
 -
 - 1 représentant des Parcs Naturels Régionaux :
 - Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
 - 1 représentant de la Chambre Régionale du Commerce et de l'industrie ;
 - 1 représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture ;
 - 1 représentant de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat.

Cette composition est donc soumise à la procédure de concertation prévue par le nouvel article L1111- 9-2 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à la loi du 20 juillet dernier, l'avis du Conseil Municipal est attendu dans les 6 mois suivants la promulgation de la loi, soit le 20 janvier prochain.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'**unanimité** des membres présents et représentés, décide de :

DONNER un avis favorable à la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée ci-dessus.

7. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS

7.1– Rapports de réunions et évènements

- le 06.12.2023 : Assemblée générale du Syndicat Mixte de la Doller (SMD).

Ordre du jour : – Approbation du procès-verbal de la dernière réunion – Point sur les études et travaux en cours – Point sur la gestion des barrages – Débat d'Orientation Budgétaire – Présentation rétrospective 2002-2022 – Convention de MOD 2020 : avenant – Approbation CTEC M2A – Système d'endiguement : avancement et conventions – Acquisitions foncières – Divers.

- le 07.12.2023 : Comité directeur SIAEP.

M. le Maire Bruno LEHMANN et M. le Conseiller Sébastien KRUGLER y ont assisté.

Ordre du jour : – Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023 – Volumes pompés et facturés – Niveau Nappe – Etat des fuites 2023 – Travaux 2023 – Prévision travaux 2024 – Budget Maillage Lauw - Masevaux-Niederbruck – Rencontre CCTC – Rencontre Ammertzwiler-Balschwiller – Groupement de commande – Contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027– Admission en non-valeur – Analyse eau – Divers.

Il est à noter qu'en 2026, la compétence « alimentation en eau potable » sera totalement reprise par la CCTC.

- le 12.12.2023 : Conseil Syndical SM4.

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – Désignation du secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la réunion de Comité du 19 octobre 2023 – Projections tarifaires 2024 – Ressources humaines – Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de coopération passée entre le SERTID et le SM4 – Point sur les actions de prévention des déchets ménagers – Approbation de l'avenant au contrat groupé prévoyance initié par le Centre de Gestion du Haut-Rhin – Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 – Décisions modificatives – Approbation d'un avenant à la convention de location liant la CCTC et le SM4 – Désignation d'une personne responsable de l'accessibilité aux documents administratifs – Divers et informations.

- le 20.12.2023 Rencontre en mairie autour de l'histoire des Malgré-Nous.

Toute l'équipe s'est déplacée aux archives départementales à Colmar à la recherche d'information.

- le 22.12.2023 : Spectacle de magie à la salle des fêtes pour les jeunes de 6 à 14 ans offert par la commune.

- le 07.01.2024 : Repas des aînés.

- le 12.01.2024 : Vœux du Maire à la Salle des Fêtes.

- le 15.01.2024 : Bureau CCTC.

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Economie – Environnement – Déchets – Transport – Tourisme – Calendrier – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

7.2– Rapports de commissions

- le 09.12.2023 : **Commission « Terrain de jeu ».**

Ordre du jour : – Visite sur site avec réflexion sur l'agencement des différents agrès.

- le 11.12.2023 :

- **Commission « Relations Publiques ».**

Ordre du jour : – Préparation du Heftla.

- **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction d'1 CU, d'1 DIA et de 3 DP.

Travaux : – **Aire de jeux** : Suite au contrôle de la société Apave, plusieurs travaux sont à prévoir. Un devis est demandé à l'entreprise SATD pour le remplacement du plancher bois.

Divers : – **Atelier communal** : présentation d'un devis des établissements Nunninger pour l'acquisition d'un taille haie sur batterie d'un montant de 938€ TTC – **Salle des fêtes** : Le ravalement de façade est à prévoir entre avril et juin.

- le 18.12.2023 : **Commission Consultative Communale des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) du corps d'Aspach/Schweighouse à Aspach-le-Bas.**

Ordre du jour : – Effectif du CPI (19 actifs et 10 JSP) – Gestion individuelle (déclenchement) – Comité Consultatif Communal SPV – Planification des dates des prochaines réunions – Ventes des véhicules – Budget 2024 investissement – Indemnisations (intervention et fonctionnement) – Réfection de la caserne – Accès au CPI d'Aspach/Schweighouse – Divers.

- le 28.12.2023 : **Commission « Terrain de jeu ».**

Ordre du jour : – Validation du projet d'implantation – Répartition des tâches – Planning – Divers.

Validation du projet d'implantation : La commission valide le schéma d'aménagement proposé.

- le 02.01.2024 : **Commission « Relations Publiques ».**

Ordre du jour : – Préparation du Heftla.

- le 09.01.2024 : **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction d'1 CU, d'1 DIA et d'1 DP.

Travaux : – **Salle des fêtes** : Organisation du ravalement de façade entre avril et juin : une location d'échafaudage, une dépose de déclaration de travaux en mairie et un rendez-vous avec le coloriste de la CCTC – **Appartement mairie** : Le chauffe-eau présente des dysfonctionnements. Plusieurs devis ont été réalisés chez Leroy Merlin.

- le 11.01.2024 : **Commission « Terrain de jeu ».**

Rencontre avec un fournisseur et discussion autour de la législation, du choix et prix des agrès.

8. DIVERS

- Lecture des vœux des communes de Brignais, de Niederau et d'Hirschberg.

- Présentation des vœux de M. SIG Gérard à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

- Remerciements de la famille KRUGLER pour le témoignage de sympathie de la commune suite au décès de M. Robert KRUGLER.

- Remerciements pour le cadeau de Noël d'Aaron HENDERSON et d'Izia CLARY.

- M. l'Adjoint Michel SCHMITT informe qu'un devis a été demandé au SIAEP pour déplacer le compteur d'eau de l'atelier communal qui se situe au 4 rue de Reiningue (maison Aléos).

- Mme la Conseillère Fabienne FUCHS signale qu'un certain nombre de radiateurs ne fonctionnent pas au presbytère et au Dorfhisla.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance,
Marie-Paule MORIN

Le Maire,
Bruno LEHMANN